



## les conditions pour pouvoir etudier a l etranger

Par **shawn973**, le **22/02/2010** à **19:35**

je suis actuellement etudiant en droit et science politique dans une region francaise d  
outremer, cependant j'aimerais etudier le droit anglais car j'ai une passion pour l  
environnement juridique anglais, je trouve que les anglais ont une grande culture de la justice  
que nous en france, les metiers juridiques sont vraiment bien representé.  
alors ma question est la suivante: quelle demache je dois faire pour avoir accès a une  
université anglaise si l université dans laquelle je suis n'a pas de relation de partenariat avec  
les universités anglaises?

Par **miyako**, le **22/02/2010** à **21:42**

Bonsoir,

Personnellement ,grace à mon entreprise ,j'ai pu faire un master en management des  
ressources humaines à l'université de Sydney en Australie ,tout en travaillant là bas en  
détachement ,durant deux ans. Au départ ,j'avais une licence en droit de l'université française  
et une très bonne connaissance de l'anglais.Le droit anglo saxon est très différent de notre  
droit issu du droit romain.Ce fut une expérience fantastique et des conditions idéales pour  
étudier .J'aurai pu également aller au Japon ,étant d'origine japonaise ,mais là bas c'est  
beaucoup plus difficile,car la façon de penser et de vivre y sont très différentes de l'occident.  
Vous pouvez prendre contacte avec l'ambassade d'Australie ,il y a des facilités financières  
,mais vous devez travailler là bas durant un certain temps.Les universités américaines sont  
également très accessibles ,mais elles sont très couteuses et il n'y a pas d'aides.  
Les ambassades peuvent vous renseigner au travers de leurs services culturels.  
Amicalement vôtre  
suji Kenzo

Par **shawn973**, le **22/02/2010** à **23:03**

merci beaucoup, vos informations me sont d'une très grande importance. j essayerais comme  
il m 'est si bien conseiller de contacter dans les meilleurs delais les ambassades pour plus d  
information.